



- Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat :
  - Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser
- Dans le domaine de la voirie :
  - Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
  - Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux
  - Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

Le coût annuel en 2013 s'élevait à 210,48 €.

Ce service n'étant plus rendu, le bureau de la C.C.P.Q. a proposé de mettre en place ce service sous réserve de l'accord des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire et de facturer ce service aux communes selon les critères mètres et potentiel fiscal.

En clair, **le service qui serait rendu par ce bureau d'étude mutualisé à l'échelle communautaire aurait :**

**1° - pour missions :**

- Assistance à la gestion de la voirie, de la circulation et de la conservation du domaine public (aide au respect des règles de l'utilisation du domaine public, règlement de voirie, permission de voirie...)
- Assistance à la programmation des travaux d'entretien annuel, de réparation de la voirie et maîtrise d'œuvre (conseils, préparation des marchés ou consultation, suivi ponctuel de travaux selon le besoin...)
- Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art lié à la voirie ou à leur exploitation (AMO de petits ouvrages souterrains ou aériens)

**2° - pour coût financier :**

Estimation globale du coût du service : 76.873 €

Pour Rochefort-en-Terre, selon les critères mètres de voirie et potentiel fiscal : coût de 1.733 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité les avis suivants :

- Sur la création du bureau d'étude mutualisé à l'échelle communautaire : /
- Sur le mode de financement du service (critères longueur de la voirie communale et potentiel fiscal : **il estime plus logique de facturer selon le service rendu**)
- Sur l'engagement de la commune à participer au fonctionnement de ce service : **contre à l'unanimité, pas d'utilité pour la commune vue la longueur de la voirie communale et compte tenu du très faible recours au service ATESAT depuis ces 10 dernières années**
- Sur l'autorisation à M. le Maire de signer la convention engageant la Commune auprès de la CCPQ pour le financement de ce bureau d'études mutualisé : /

**N° 2014-10-03/2° – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE QUESTEMBERT (C.C.P.Q.) : non adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la passation de marchés en matière de fourniture de matériaux de voirie et de travaux de voirie**

Mr le Maire informe les membres que la C.C.P.Q. propose la constitution d'un groupement de commandes entre les communes du territoire communautaire intéressées pour

- la fourniture de matériaux de voirie
- des travaux de voirie (sur voies communales pour un montant inférieur à 100.000 € HT par opération).

La prestation de coordonnateur mandataire sera assurée par la C.C.P.Q., à titre gratuit.

Le coordonnateur adressera une demande de remboursement chiffrée au réel et détaillée pour les prestations des marchés correspondantes à chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré, **considérant la faible longueur de la voirie communale et par conséquent des faibles besoins en matière de voirie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement de commandes proposé par la C.C.P.Q.**

**N° 2014-10-03/3° – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE QUESTEMBERG (C.C.P.Q.) :**  
**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015 – 2018**

Mr le Maire donne la parole à Mr Combeau, Adjoint délégué à l'Enfance Jeunesse. Il rappelle le principe du Contrat Enfance Jeunesse :

- contrat d'objectifs et de co-financement
- signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et les collectivités
- durée : 4 ans
- finalité : soutenir la création ou le développement de l'offre d'accueil, de loisirs pour les 0 – 17 ans d'un territoire
- programme de développement à définir en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux

Pour Rochefort-en-Terre, l'aide financière de la C.A.F. a concerné essentiellement le service de garderie périscolaire. S'agissant des **projets pour le prochain Contrat Enfance Jeunesse**, il propose :

- maintien et extension du service de garderie périscolaire (depuis la réforme des rythmes scolaires, extension au mardi soir à partir de 15 heures 55 au lieu de 16 heures 30 et au mercredi matin)
- B.A.F.A. pour l'agent référent en matière de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), d'autant qu'il assure par ailleurs les fonctions d'ATSEM et vu l'incertitude quant à la reconduction du fonds d'amorçage par l'Etat pour les TAP (subordonnée à la mise en place d'un P.E.D.T. ?)
- Création d'une ludothèque.

Sur la proposition de Mr Combeau et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 – 2018.**

**N° 2014-10-03/4° – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE QUESTEMBERG (C.C.P.Q.) :**  
**Aménagement du territoire – Information – Avancement du diagnostic territorial**

Dans le cadre global de l'aménagement du territoire et en particulier du diagnostic territorial conduit à l'échelle communautaire, la C.C.P.Q. demande « à chaque commune membre de désigner 5 participants mêlant élus municipaux et communautaires, DGS et techniciens » pour participer à des ateliers territoriaux à Caden le jeudi 20 novembre au matin.

Objet des ateliers : s'exprimer sur la base de photos aériennes du territoire et échanger en tables-rondes sur différents sujets tels que le renouvellement urbain, les déplacements, l'économie....

Sont volontaires :

- Jean-François HUMEAU, Maire
- Philippe LAMBERT
- Serge BUCHET.

**N° 2014-10-04/1 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN :**  
**Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) : projet de renouvellement de la convention pour la période triennale 2015 – 2017**

Mr le Maire rappelle le **contenu des prestations SATESE assurées par le Conseil Général du Morbihan** pour une station d'épuration de capacité supérieure à 2000 équivalent-habitants :

Assistance technique :

- ❖ la réalisation de 6 visites des installations de traitement dont 3 avec test rapides de terrain et 3 avec analyses en laboratoire agréée sur échantillon ponctuel
- ❖ des observations techniques de comportement des installations et une optimisation de leur fonctionnement
- ❖ des échanges techniques avec le maître d'ouvrage et son exploitant relatifs aux obligations réglementaires qui s'imposent à eux et la participation à la rédaction des manuels d'autosurveillance

## Autosurveillance :

- ❖ la réalisation des contrôles lors de la conception et de la réalisation des équipements d'autosurveillance sur les projets et sur les installations existantes (prestations réalisées par le SATESE pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et à chaque nouvelle installation de matériel
- ❖ la réalisation de la visite annuelle de bon fonctionnement de la chaîne de mesure et de prélèvement d'autosurveillance pur satisfaire aux obligations réglementaires du maître d'ouvrage bénéficiaire
- ❖ la validation des données d'autosurveillance, au format SANDRE, à destination de la police de l'eau et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- ❖ l'appui à la formation des personnels lorsque les installations sont exploitées en régie.

**Coût financier :** 450 € / an

**Durée de la convention :** 3 ans.

Sur la proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de renouveler la convention SATESE pour 2015 – 2017**
- **autorise Mr le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Général du Morbihan.**

**N° 2014-10-04/2 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN :**  
**Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération**

Mr le Maire informe les membres de l'envoi par le Conseil Général d'un projet de convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération il y a quelques temps, projet resté sans suite.

Les routes départementales en agglomération sont :

- la rue de Graslin
- la rue St Roch, du giratoire à l'embranchement de la rue de la Châtaigneraie
- la rue de la Châtaigneraie
- la rue de la Croix aux Moines : partie comprise entre la rue de la Châtaigneraie et la rue de Graslin
- la route traversant le centre
- la rue du Vieux Bourg
- la rue du Souvenir.

Or, par courrier du 8/09/2014, le Conseil Général précise que la réfection des couches de roulement de ces routes départementales en agglomération sera différée tant que la Commune n'aura pas signé ladite convention d'entretien. Pour information, le Conseil Général demande annuellement à la Commune quelle couche de roulement est à refaire.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération (dont la durée est de « 30 ans, renouvelable par tacite reconduction ») avec le Conseil Général du Morbihan.**

**N° 2014-10-05 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015**

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance assainissement collectif applicable en 2015. Il donne la parole au 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux Finances.

Après avoir rappelé le mode et le taux d'augmentation des tarifs appliqués ces dernières années et la situation budgétaire du service Assainissement, il propose au nom de la Municipalité d'augmenter de 1 € la part fixe et de 1 % la part proportionnelle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs d'assainissement collectif applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans les proportions suivantes :**

**Redevance annuelle (parti fixe/part comm. de l'abonnement) : 93 €**

**Part proportionnelle :**

1) de 0 à 30 m3 d'eau	:	0,6409 €/m3
2) de 30 à 120 m3 d'eau	:	1,4712 €/m3
3) de 120 à 200 m3 d'eau	:	1,5598 €/m3
4) de 200 à 500 m3 d'eau	:	1,5917 €/m3
5) au-delà de 500 m3 d'eau	:	1,6606 €/m3.

**N° 2014-10-06 – TAXE D'AMENAGEMENT : MAINTIEN DES TAUX ET DES EXONERATIONS**

Mr le Maire rappelle aux membres que la Taxe d'Aménagement a été instituée par délibération n°2011-11-03 du Conseil Municipal du 18/11/2011 avec une application au 01/01/2012, les taux votés étaient sectorisés :

- 1 % dans la zone artisanale de la Croix aux Moines
- 3,5 % sur le reste du territoire.

Or, cette délibération est valable 3 ans (article L.331-2 du Code de l'Urbanisme).

Par ailleurs, parmi les exonérations prévues à l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal avait voté l'exonération pour abris de jardin soumis à déclaration préalable par délibération n°2014-07-03 du 18/07/2014 avec une application au 01/01/2015.

- Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :**
- **le taux de la taxe d'aménagement sectorisé à 1 % dans la zone artisanale de la Croix aux Moines et à 3,5 % sur le reste du territoire**
  - **l'exonération pour abris de jardin soumis à déclaration préalable.**

**N° 2014-10-07 – DECISION MODIFICATIVE N° 03/2014**

Sur la proposition de Mr le Maire, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n° 03/2014 suivante :**

**Budget COMMERCE :**

En section d'Investissement :

- chapitre 16 Dépôts et cautionnements reçus – Article 165 DI : + 675 € HT
- chapitre 16 Dépôts et cautionnements reçus – Article 165 RI : + 675 € HT

**Budget COMMUNE :**

En section d'Investissement :

- chapitre 041 Article 2315 Installations, matériel et outillages techniques DI : + 33.765 €
- chapitre 041 Article 1328 Subventions d'équipement non transférables RI : + 33.765 €
- chapitre 21 article 2188 Autres immobilisations corporelles DI : + 10.000 €
- Chapitre 23 Article 2315 Installations, matériel et outillages techniques DI : - 10.000 €.

**N° 2014-10-08 – SUBVENTIONS 2014**

Mr le Maire soumet les demandes de subventions suivantes :

- De l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire – LORIENT : demande de subvention à hauteur de 0,15 € par habitant au titre de l'année scolaire 2014/2015, afin de contribuer à pérenniser et enrichir le matériel d'éducation physique et sportive mis à disposition des écoles élémentaires
- Du Souvenir Français – comité cantonal – MALANSAC : demande de subvention de 100 € pour l'acquisition d'un drapeau d'un montant de 1.500 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :**

- **A l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire – LORIENT : 113,70 €** (correspondant à 0,15 € par habitant) pour l'année scolaire 2014/2015
- **Au Souvenir Français – comité cantonal – MALANSAC : 100 €.**

**N° 2014-10-09 – TRAVAUX DIVERS**

Mr le Maire donne la parole à Mr Beauhaire, Adjoint délégué aux Travaux. Ce dernier présente les travaux sous trois angles :

- 1°) travaux réalisés
- 2°) travaux programmés
- 3°) travaux engagés mais à plus long terme

**1° Travaux réalisés :**

- Clôture de la station d'épuration et réfection de la voirie du giratoire de la Ville au May au Vieux Bourg
- Réfection de l'enrobé devant des transports Maury et reprise de voirie rue de la Croix aux Moines
- Installation d'un portail à l'entrée du jardin public
- Ecole publique : réalisation de cloisons dans le local VMC pour y aménager une partie « rangement » et aménagement d'un petit potager pour les élèves par les services techniques
- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking de l'école publique

**2° Travaux programmés**

- Secteur de « la Vacherie » : réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et réfection de la voirie : devis signé
- Pose de signalisation routière sur l'ensemble de la Commune et de bornes le long de la rue du Vieux Bourg pour sécuriser les piétons, matériel acheté chez Leader Collectivités
- Aménagement de la chaussée près de l'EHPAD de la Mare pour sécurisation des piétons : trottoirs de l'EHPAD au chemin délimitant Rochefort-en-Terre de Pluherlin : étude puis devis à signer
- Restauration du mur de soutènement rue de Graslin : devis signé, travaux en janvier
- Restauration du porche rue Porte Cadre : devis à signer – publicité faite mais aucune réponse
- Gîte du château : remplacement du chauffe-eau : devis signé
- Réfection des toilettes publiques au printemps 2015 : devis en cours
- **Validés par le Conseil Municipal, autorisation à Mr le Maire de signer les devis (pour ceux supérieurs à 15.000 €)**

**3° Travaux engagés à plus long terme**

- Ecole publique : réalisation d'une clôture par les services techniques, côté rue de Graslin, après que le mur de soutènement aura été restauré.
- Réfection de la toiture du bâtiment contigu à la salle polyvalente
- Travaux de voirie : rue de la Grêle, 2<sup>ème</sup> parking des Grées et rampe d'accès aux camping-cars, impasse de l'Etang pour lesquels une demande de subvention a été déposée fin septembre auprès du Conseil Général
- Extension du local technique
- Restauration du clocher de l'église
- Parc du château : travaux d'entretien par les services techniques
- Bilan de l'état de la voirie dans le lotissement de la Roche des Trois
- **Validés par le Conseil Municipal**

S'agissant des entrées de ville : la commission des travaux étudiera les différentes possibilités d'aménagement de chaque entrée de ville, dans le but de réduire la vitesse des véhicules. Mr Serge Buchet y participera en tant qu'élus référent sécurité routière. Dans un premier temps, il se charge de solliciter le radar pédagogique auprès de la C.C.P.Q. Enfin, il reste à savoir si cette opération sera éligible à la D.E.T.R. – programme 2015, les conditions d'octroi n'étant pas encore connues à cette date.

---

#### **N° 2014-10-10 – PROJET DE RESTAURATION DU CHATEAU : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Mr le Maire propose aux membres de recourir à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour les travaux de consolidation du château, travaux pour lesquels le Conseil Général du Morbihan s'était engagé à participer financièrement sous forme de subvention lors de la cession de la propriété du château. Il s'agit de travaux structurels, ne conditionnant pas l'utilisation future du bâtiment.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire appel, selon la procédure adaptée, à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de restauration/consolidation du château, Monument Historique (inscrit)**. Il charge Mr le Maire des formalités y afférentes.

---

**N° 2014-10-11 – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC : PLANS DE FINANCEMENT**

Mr le Maire précise que les demandes de subvention pour deux projets ont été déposées auprès de la DRAC mais, il manque la délibération du Conseil Municipal adoptant les plans de financement de ces opérations. Ce sont ces derniers qu'il soumet aux membres :

- **Restauration de la chapelle du château : études**

*Coût estimatif de l'opération :*

Etude d'évaluation et de diagnostic	:	3.900 € HT
<b>Total</b>	:	<b>3.900 € HT</b>

*Plan de financement prévisionnel :*

- Conseil Général (45 %)	:	1.755 €
- Etat (DRAC) (50 %)	:	1.950 €
- Commune (5 %)	:	<u>195 €</u>
<b>Total</b>	:	<b>3.900€</b>

- **Restauration du clocher de l'église**

**Coût estimatif de l'opération réévalué** après la prise en compte de la reprise du beffroi. Ne sont pas inclus les éventuels travaux sur le plancher haut, pas évalués puisque le sondage n'est pas encore réalisé:

-Honoraires : Mission SPS	:	1.365 € HT
Travaux :		
-Lot Maçonnerie-Pierre de taille		
-Lot Charpente		
-Lot Couverture-Zinguerie		
-Lot Paratonnerre-Coq	:	<u>353.062 € HT</u>
<b>TOTAL</b>	:	<b>354.427 € HT</b>

*Plan de financement prévisionnel :*

- DRAC (50%)	:	177.213
- Conseil Général (25%)	:	88.607
- Conseil Régional (20%)	:	70.885
- Commune (5%)	:	<u>17.722</u>
<b>Total</b>	:	<b>354.427 €</b>

**Décision du Conseil Municipal** : plans de financement adoptés à l'unanimité.

**N° 2014-10-12 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DEPOT D'UN TABLEAU CLASSE**

Mr le Maire informe les membres que depuis 2010, le tableau classé Monument Historique nommé « *Portrait d'un officier de marine avec son esclave noir* » a été prêté à la Ville de La Rochelle, pour être exposé au Musée des Beaux Arts. Ce prêt avait été officialisé au moyen d'une convention devenue caduque.

Aussi, propose-t-il de renouveler la convention de dépôt concernant cette œuvre avec la Ville de La Rochelle, après accord de la DRAC de Bretagne et du Conservateur départemental des Antiquités et des Œuvres d'Art.

**Décision du Conseil Municipal** : accord à l'unanimité pour renouveler ladite convention et autorisation à Mr le Maire de la signer.

### N° 2014-10-13/1 – AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LA PREFECTURE DU MORBIHAN POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

Considérant le fait que la Commune de ROCHEFORT-EN-TERRE utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,

Considérant le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.**

### N° 2014-10-13/2 – CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES DU SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires Cette contribution est supportée par le Communauté de Communes, la Commune n'a donc pas à s'acquitter de cette contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

**Considérant** le fait que par délibération n°2012-03-08 du 26 mars 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de coopération territoriale et autorisé Mr le Maire à signer la convention d'accès aux services Mégalis,

**Considérant** le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle convention,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.**

### N° 2014-10-14 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2013

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à prendre connaissance des rapports d'activités 2013 du Syndicat Eau du Morbihan (rapport 2013 sur la production et le transport d'eau potable et rapport 2013 sur la distribution d'eau potable), du SDEM et du Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Ils ne soulèvent aucune observation.

## N° 2014-10-15 – POUR INFORMATION, DEVIS SIGNES EN APPLICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, Mr le Maire informe les membres des devis qu'il a signés en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération n°2014-07-02 du 18 juillet 2014, c'est-à-dire :

- contrat d'entretien des cloches de l'église avec l'entreprise Alain MACE de PLAINE HAUTE (22) pour 5 ans et pour un montant annuel de 180 € HT
- devis d'entretien des équipements de plomberie, chauffage et ventilation avec les Ets RYO de MALANSAC, pour un montant annuel de 720 € HT. Pas de durée
- devis signé pour réalisation d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking de l'école publique par l'entreprise LE LIEVRE de RIEUX, pour un montant de 2.116,50 € HT. Travaux subventionnés à 35%
- devis signé pour réfection partielle du mur de soutènement rue de Graslin par l'entreprise LE LIEVRE de RIEUX, pour un montant de 11.207,40 € HT. Travaux subventionnés à 55%
- devis signé pour réfection de la voirie et réseau d'eaux pluviales chemin de « la Vacherie » par l'entreprise SACER – Agence de VANNES pour un montant de 9.958,80 € HT. Non subventionnés.
- Devis signé pour réfection de voirie devant les transports Maury (suite à la mise en souterrain des réseaux) par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 2.199,60 € HT. Non subventionnés.

## N° 2014-10-16 – QUESTIONS DIVERSES

### - Demande de subvention pour projet jeunes en Croatie

Mr le Maire soumet une demande de subvention qu'il a reçue ce jour de l'association EVEIL et développée lors d'un rendez-vous avec deux jeunes intéressés par le projet suivant : dix jeunes de 13 à 15 ans de 6 communes de la C.C.P.Q. souhaitent partir en Croatie en juillet 2015, « le but est de découvrir un pays, une culture différente mais aussi de gagner en autonomie ». La demande de subvention est de 200 € par adolescent soit 400 € sollicités auprès de la Commune de Rochefort-en-Terre. Le coût financier du projet s'élève à 7.782,80 € financé comme suit : 2.400 € des familles, 300 € de bourse projet jeunes, 2.500 € des communes où sont domiciliés les jeunes et de la C.C.P.Q. et 2.582,80 € d'autofinancement.

Pour la partie autofinancement, l'association EVEIL demande l'autorisation d'installer un stand sur le domaine public pendant la période des illuminations de Noël pour vente de boissons chaudes, confiseries, etc.

Considérant que le projet ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et pédagogique mais de loisirs, Considérant le souhait de ne pas créer de précédent,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à la demande.**

### - Animations pendant la période des illuminations de Noël

A la demande de l'association « Roch'Anime » nouvellement créée, accord pour installation de la sonorisation dans les rues et mise à disposition de la conciergerie du château pour le concours photos du 20 au 24/12/2014 (et éclairage extérieur).

La séance est levée à 0 heure 15

Seize délibérations prises en séance du 31 octobre 2014 comprises entre les numéros 2014-10-01 et 2014-10-16 inclus.

